



## Le CAGEC chez vous !

# Les contrats des intermittents

Pour clarifier la rédaction de leur contrat,  
leur rémunération, leur temps de travail...

**1 jour – 7 heures**

- ▶ Des réponses à vos questions, précises et fiables
- ▶ Des modèles de contrats
- ▶ Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF, membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP).

**Des références prestigieuses :** ces structures ont fait appel au CAGEC entre 2011 et 2015 pour des thèmes juridiques (intermittence, contrats, paye, droits d'auteur...)



## L'ESSENTIEL DU PROGRAMME

- Les emplois d'artistes ou de techniciens du spectacle
- Leur rémunération
- Les temps de travail
- La rédaction des CDD des artistes et des techniciens intermittents du spectacle

## VOTRE INTERVENANT EXPERT

### Jean-Louis Patheiron

Directeur de Premier'Acte Conseil\*. Il est diplômé d'Etudes Supérieures Commerciales,

Administratives et Financières. Il rassemble une expérience professionnelle d'accompagnement de projets, avec une spécialisation sur les questions liées à la gestion du personnel et la propriété intellectuelle. Consultant auprès de plusieurs fédérations sur le plan national, il est aussi l'auteur du *Guide de l'employeur culturel* et co-auteur du *Dossier Expert : Festivals de spectacles vivants : enjeux, territoires, organisation*.



\*Agence conseil au développement culturel



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP

# Le contenu détaillé de votre formation CAGEC

## OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation des contrats des intermittents du spectacle
- Maîtriser les différents aspects liés à la rédaction (mentions obligatoires et conseillées) et la gestion juridique de ces contrats (rémunération, temps de travail)

## CONTENU DÉTAILLÉ

### Les emplois d'artistes ou de techniciens du spectacle

- L'artiste du spectacle et son statut
- Le technicien du spectacle : situation salariée et problématique liée à la nature des activités de l'employeur
- Listes de fonctions techniques et les définitions
- Les conventions collectives du spectacle vivant et leur application obligatoire à tout artiste et technicien du spectacle

### Leur rémunération

- Distinction salaires/honoraires et présomption de salariat
- Forme de la rémunération (cachets ou heures), minimums, périodes d'emploi

### Les temps de travail

- Notion de temps de travail effectif (définition, temps de trajet, de déplacement professionnel, d'habillage...)
- Notion de cachet pour les artistes
- Distinction temps plein-temps partiel et prise en compte dans les contrats, risques de requalification
- Les dispositions à connaître : durées quotidiennes, hebdomadaires, travail de nuit, repos quotidien/hebdomadaire

- Définition des heures supplémentaires, rémunération, limites
- Particularités pour les mineurs et emploi d'enfants dans le spectacle

### La rédaction des contrats

- Principes généraux : régime des CDD et des CDD d'usage, mentions obligatoires, interdites ou facultatives
- Prise en compte du cadre réglementaire et conventionnel
- Clauses liées au régime de l'intermittence du spectacle, clauses particulières et légalité (abattement, exclusivité, annulation...)
- Points de vigilance pour les techniciens et pour les artistes



## MÉTHODE PEDAGOGIQUE

Les apports théoriques sont illustrés par de nombreux exemples et complétés par une étude de cas concrète. Une large place est laissée aux questions des participants. Chacun repart avec un dossier détaillé sur les réglementations, les modèles de contrats, les jurisprudences.

## ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des besoins de chaque participant/e. Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.

## VALIDATION

La formation est validée par une « attestation de formation détaillée ».

Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant/e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.

Enfin, un bilan « à froid » sera transmis à chaque participant/es 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique plusieurs mois après

## VOTRE CONTACT

**Sylvie Ricordaire**

Tél : 02 40 35 87 30

formation@cagec.fr

www.cagec.fr



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP